

## Chapitre 2 : LES AMORTISSEMENTS

### 1-Généralité

#### 1-1 Définition

Selon l'article 45 du SYSCOHADA, l'amortissement consiste pour l'entité à répartir le montant amortissable du bien sur sa durée d'utilité selon le plan défini.

#### 1-2 Terminologie

##### 1-2-1 Le montant du bien amortissable (Ma)

Le montant du bien amortissable s'entend de la différence entre le coût d'entrée d'un actif et sa valeur résiduelle prévisionnelle.

$$M_{Ba} = V_o - V_r$$

##### 1-2-2 Le coût d'entrée du bien ou la valeur d'origine (Vo)

La valeur d'origine est la valeur d'entrée du bien. Elle correspond au coût d'acquisition hors taxe déductible ou du coût de production.

##### 1-2-3 La valeur résiduelle prévisionnelle (Vr)

La valeur résiduelle prévisionnelle d'un actif est le montant estimé, à la date de mise en service, qu'une entité obtiendrait de la sortie de l'actif, après déduction des coûts de sortie estimés.

##### 1-2-4 La durée d'utilité (D)

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de cet actif pour l'entité. Tous les facteurs suivants sont pris en considération pour déterminer la durée d'utilité d'un actif :

- L'usage attendu de cet actif par l'entité, évalué par référence à la capacité ou à la production physique attendue de cet actif ;
- L'usure physique attendue dépendant notamment des cadences de production et de maintenance ;
- L'obsolescence technique ou commerciale découlant de changement ou d'améliorations dans la production ou d'une évolution de la demande du marché pour le produit ou le service fourni par l'actif ;
- Les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des courants de location.

##### 1-2-5 Date d'acquisition (Da) et date de mise en service (Dms)

- La date d'acquisition (Da) est la date à laquelle le bien a été acheté ou produit. Cette date ne coïncide pas toujours avec la date de mise en service.
- La date de mise en service (Dms) est la date à laquelle le bien a été mis en route (mis en utilisation).

Ces deux dates servent au départ du décompte de la période (n), de calcul de l'amortissement.

### 1-2-6 Calcul de la valeur comptable nette (VCN)

La valeur comptable nette est la valeur restante du bien après avoir déduit de la valeur d'origine du bien le cumul des amortissements ( $\sum A$ ).

$$VCN = V_o - \sum A$$

## 2- Les différents types d'amortissement

Il existe plusieurs méthodes d'amortissement. On a :

- Les amortissements économiques
- Les amortissements fiscaux

### 2-1 Les amortissements économiques

#### 2-1-1 L'amortissement linéaire ou constant

##### 2-1-1-1 Définition

L'amortissement linéaire consiste à répartir de manière égale le montant amortissable sur la durée d'utilité du bien.

##### 2-1-1-2 Principe

Peuvent bénéficier de l'amortissement linéaire tous les actifs immobilisés amortissables acquis neufs ou d'occasion quel que soit leur durée d'utilisation.

##### 2-1-1-3 Modalité de calcul

Le taux d'amortissement est constant :

$$t_l = 100 / n$$

##### 2-1-1-4 Le plan d'amortissement

Le plan d'amortissement linéaire est un tableau prévisionnel mettant principalement en évidence les dépréciations linéaires subies par une immobilisation sur sa durée probable d'utilisation.

Le plan d'amortissement se présente comme suit :

Nom de l'immobilisation :					
Valeur d'origine :					
Date d'acquisition :					
Date de mise en service:					
Taux d'amortissement :					
Mode :					
Exercices Années	Période	Base amortissable	Annuité de l'exercice	Cumul amortissement	Valeur comptable nette

--	--	--	--	--	--

### 2-1-1-5 Comptabilisation

La constatation annuelle de l'amortissement comprend :

- Une charge : perte de valeur : compte 681 "dotation aux amortissements".
- Une dépréciation de l'immobilisation : compte soustractif 28 "amortissement de l'immobilisation"

**Ex :** Amortissement du matériel de transport, compte 2845

Ainsi, les amortissements linéaires sont considérés comme suit :

681...		Dotation aux amortissements d'exploitation	X	
	28...	Amortissement du matériel (Suivant le plan d'amortissement)		X

**NB: La date de mise en service est la date retenue pour le calcul des amortissements linéaires**

### 2-1-1-6 Bien mis en service en début d'exercice

#### Application 1 :

La société "BOUFFETOUT" a acquis le 11/06/N-1 un matériel et outillage de 800 000 HT et dont la durée probable d'utilité est de 4 ans. La TVA est au taux normal de 18%. La mise en service s'effectue le 01<sup>er</sup> janvier N. Le mode d'amortissement est linéaire.

#### Travail à faire :

- 1- Présenter le plan d'amortissement linéaire de ce matériel et outillage.
- 2- Passer les écritures relatives au plan d'amortissement.

Solution :

1- Présentons le plan d'amortissement du matériel et outillage

Taux linéaire =  $100/\text{durée} = 100/4 = 25\%$

Base amortissable (BA) =  $V_0 - VR = 800\,000 - 0 = 800\,000$

Amort N =  $V_0 * t_l * m/1200 = 800\,000 * 25 * 12/1200 = 200\,000$

VCN =  $V_0 - \text{Cumul des Amort.}$

VCN  $_{n+2} = 800\,000 - 600\,000 = 200\,000$

Nom de l'immobilisation : Matériel et outillage
---

Valeur d'origine : 800 000					
Date de mise en service : 01/01/N					
Taux d'amortissement : 25%					
Mode : Linéaire					
Exercices Années	Période	Base amortissable	Annuité de l'exercice	Cumul amortissement	Valeur comptable nette
N	12 mois	800 000	200 000	200 000	600 000
N+1	12	800 000	200 000	400 000	400 000
N+2	12	800 000	200 000	600 000	200 000
N+3	12	800 000	200 000	800 000	0

## 2- Les écritures comptables

68 1	2841		Dotation aux	20	
			amortissements d'exploitation	00	20
			Amortissement du matériel	00	00
			(Suivant le plan d'amortissement)	0	0

### 2-1-1-7 Bien mis en service en cours d'exercice

Lorsque l'acquisition est faite dans le courant de l'exercice, la première annuité de l'amortissement doit être réduite au "prorata temporis" afin de ne retenir que la période de la mise en service à la fin de l'exercice. Ainsi, la première année est incomplète ; il viendra donc s'ajouter en fin d'amortissement une annuité supplémentaire ; complément de la première annuité.

#### Application 2 :

Une machine industrielle est acquise le 01/09/N pour 1100 000 F HT. La TVA au taux normal de 18%. La mise en service s'effectue le 01/10/N. La durée d'utilité prévue est de 5 ans. La valeur résiduelle est de 100 000 F. L'entreprise compte retenir l'amortissement est linéaire.

#### Travail à faire :

- 1- Présenter le plan d'amortissement linéaire.
- 2- Passer les écritures relatives au plan d'amortissement.

**Solution :**

Présentons le plan d'amortissement du matériel et outillage

Base amortissable =  $V_0 - V_r = 1\,100\,000 - 100\,000 = 1\,000\,000$

Taux linéaire =  $100/\text{durée} = 100/5 = 20\%$

Décompte :

N: 01/10/N au 31/12/N = 3 mois

N+1 : 01/01/N+1 au 31/12/N+1 = 12 mois

N+5 : 9 mois

Amort N =  $BA * t_l * m/1200 = 1\,000\,000 * 20 * 3/1200 = 50\,000$

Amort N + 1 =  $BA * t_l * m/1200 = 1\,000\,000 * 20 * 12/1200 = 200\,000$

Amort N + 5 =  $BA * t_l * m/1200 = 1\,000\,000 * 20 * 9/1200 = 1500\,000$

**VCN =  $V_0$  – Cumul des amortissements**

Nom de l'immobilisation : Matériel et outillage					
Valeur d'origine : 1 000 000					
Date d'acquisition : 01/10/N					
Taux d'amortissement : 20%					
Mode : Linéaire					
Exercices Années	Période	Base amortissable	Annuité de l'exercice	Cumul amortissement	Valeur comptable nette
N	3 mois	1 000 000	50 000	50 000	1 050 000
N+1	12	1 000 000	200 000	250 000	850 000
N+2	12	1 000 000	200 000	450 000	650 000
N+3	12	1 000 000	200 000	650 000	450 000
N+4	12	1 000 000	200 000	850 000	250 000
N+5	9	1 000 000	150 000	1 000 000	100 000

**Application 3 :**

Une machine industrielle est acquise le 01/10/N pour 1 500 000 F HT. La TVA au taux normal de 18%. La mise en service s'effectue le 20/10/N. La valeur résiduelle est de 300 000. La durée d'utilité prévue est de 5 ans. L'entreprise compte retenir l'amortissement est linéaire.

**Travail à faire :**

1-Présenter le plan d'amortissement linéaire.

**Solution :**

Présentons le plan d'amortissement du matériel et outillage

Base amortissable =  $V_o - V_r = 1500000 - 300000 = 1\ 200\ 000$

Taux linéaire =  $100/\text{durée} = 100/5 = 20\%$

Décompte :

N: 20/10/N au 31/12/N = 10 + 30 + 30 = 70

N+1 : 01/01/N+1 au 31/12/N+1 = 12 mois

N+5 : 360-70 = 290

Amort N =  $BA * t_l * \text{jrs}/36000 = 1200\ 000 * 20 * 70 / 36000 = 46\ 667$

Amort N + 1 =  $BA * t_l * m/1200 = 1200\ 000 * 20 * 360 / 36000 = 240\ 000$

Amort N + 5 =  $BA * t_l * \text{jrs}/36000 = 1200\ 000 * 20 * 290 / 36000 = 193\ 333$

**VCN =  $V_o$  – Cumul des amortissements**

Nom de l'immobilisation : Matériel et outillage					
Valeur d'origine : 1 500 000					
Date d'acquisition : 20/10/N					
Taux d'amortissement : 20%					
Mode : Linéaire					
Exercices Années	Période	Base amortissable	Annuité de l'exercice	Cumul amortissement	Valeur comptable nette
N	70 jours	1 200 000	46 667	46 667	1 453 333
N+1	360	1 200 000	240 000	286 667	1 213 333
N+2	360	1 200 000	240 000	526 667	
N+3	360	1 200 000	240 000	766 667	973 333
N+4	360	1 200 000	240 000	1 006 667	
N+5	290	1 200 000	193 333	1 200 000	733 333
					493 333
					300 000

**2-1-2 L'amortissement dégressif à taux décroissant****2-1-2-1 Principe**

La méthode consiste à amortir l'immobilisation selon une suite arithmétique décroissante par l'application d'un taux décroissant à la base amortissable.

**2-1-2-2 Taux décroissant (td)**

Il est obtenu en faisant le rapport entre le nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la durée d'utilité du bien et de la somme des numéros d'ordre de l'ensemble des années.

$$Td = \frac{\text{Nombre d'années restant à courir jusqu'à la fin de la durée d'utilité du bien}}{\text{La somme des numéros d'ordre de l'ensemble des années}}$$

**2-1-2-3 Présentation du plan d'amortissement**

Nom de l'immobilisation :
---------------------------

Valeur d'origine :						
Date d'acquisition :						
Taux d'amortissement :						
Mode :						
EX	Taux décroissants	Base amortissable	Annuité	période	Cumul des amortissements	VCN

#### Application 4 :

Une machine est acquise le 01/01/2016 pour 24 000 000 F HT. La durée d'utilité prévue est de 5 ans et le mode est l'amortissement dégressif à taux décroissant.

#### Travail à faire :

Présenter le plan d'amortissement dégressif à taux décroissant.

Solution :

La somme numéro d'ordre = 1 +2 +3 +4 +5 = 15

$BA = V_o - V_r = 24\,000\,000 - 0 = 24\,000\,000$

Annuité 2016 =  $BA \cdot T_d \cdot P/12 = 24\,000\,000 \cdot 5/15 \cdot 12/12 = 8\,000\,000$

Annuité 2017 =  $BA \cdot T_d \cdot P/12 = 24\,000\,000 \cdot 4/15 \cdot 12/12 = 6\,400\,000$

Annuité 2018 =  $BA \cdot T_d \cdot P/12 = 24\,000\,000 \cdot 3/15 \cdot 12/12 = 4\,800\,000$

Annuité 2019 =  $BA \cdot T_d \cdot P/12 = 24\,000\,000 \cdot 2/15 \cdot 12/12 = 3\,200\,000$

Annuité 2020 =  $BA \cdot T_d \cdot P/12 = 24\,000\,000 \cdot 1/15 \cdot 12/12 = 1\,600\,000$

Nom de l'immobilisation : Machine						
Valeur d'origine : 24 000 000						
Date d'acquisition : 01/01/ 2016						
Mode : Amortissement à taux décroissant						
EX	Taux décroissant	Pé	BA	Annuité	Cumul des amortissements	VCN
2016	5/15	12	24 000 000	8 000 000	8 000 000	16 000 000
2017	4/15	12	24 000 000	6 400 000	14 400 000	9 600 000
2018	3/15	12	24 000 000	4 800 000	19 200 000	4 800 000
2019	2/15	12	24 000 000	3 200 000	22 400 000	1 600 000
2020	1/15	12	24 000 000	1 600 000	24 000 000	0

#### Application 5 :

Une machine est acquise le 01/10/2016 pour 6 000 000 F HT. La durée d'utilité prévue est de 5 ans et le mode est l'amortissement dégressif à taux décroissant.

#### Travail à faire :

Présenter le plan d'amortissement dégressif à taux décroissant.

Solution

La somme numéro d'ordre = 1 +2 +3 +4 +5 = 15

$BA = V_o - V_r = 6\,000\,000 - 0 = 6\,000\,000$

Décompte:

N: 01/10/N au 31/12/N = 3 mois

$$\text{Annuité 2016} = \text{BA} * \text{Td} * \text{P} / 12 = 6\,000\,000 * 5/15 * 3/12 = 500\,000$$

$$\begin{aligned} \text{Annuité 2017} &= \text{BA} * \text{Td} * \text{P} / 12 = (6\,000\,000 * 5/15 * 9/12) + (6\,000\,000 * 4/15 * 3/12) \\ &= 1\,900\,000 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Annuité 2018} &= \text{BA} * \text{Td} * \text{P} / 12 = (6\,000\,000 * 4/15 * 9/12) + (6\,000\,000 * 3/15 * 3/12) \\ &= 1\,500\,000 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Annuité 2019} &= \text{BA} * \text{Td} * \text{P} / 12 = (6\,000\,000 * 3/15 * 9/12) + (6\,000\,000 * 2/15 * 3/12) \\ &= 1\,100\,000 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Annuité 2020} &= \text{BA} * \text{Td} * \text{P} / 12 = (6\,000\,000 * 2/15 * 9/12) + (6\,000\,000 * 1/15 * 3/12) \\ &= 700\,000 \end{aligned}$$

$$\text{Annuité 2021} = \text{BA} * \text{Td} * \text{P} / 12 = (6\,000\,000 * 1/15 * 9/12) = 300\,000$$

**VCN = Valeur d'origine - Cumul des amortissements**

Nom de l'immobilisation : Machine						
Valeur d'origine : 24 000 000						
Date d'acquisition : 01/01/ 2016						
Mode : Amortissement à taux décroissant						
EX	Taux décroissant	Pé	BA	Annuité	Cumul des amortissements	VCN
2016	5/15	3	6 000 000	500 000	500 000	5 500 000
2017	5/15 4/15	9 3	6 000 000	1 900 000	2 400 000	3 600 000
2018	4/15 3/15	9 3	6 000 000	1 500 000	3 900 000	2 100 000
2019	3/15 2/15	9 3	6 000 000	1 100 000	5 000 000	1 000 000
2020	2/15 1/15	9 3	6 000 000	700 000	5 700 000	300 000
2021	1/15	9	6 000 000	300 000	6 000 000	0

## **2-1-3 L'amortissement par unités d'œuvre linéaire**

### **2-1-3-1 Principe**

Il s'agit de la répartition d'un montant amortissable en fonction d'unités d'œuvre qui peuvent être le nombre de produits fabriqués, le nombre de kilomètres parcourus, le nombre d'heures de travail... L'annuité d'amortissement est obtenue en multipliant la base amortissable par le rapport entre le nombre d'unités d'œuvre consommées pendant l'exercice et le nombre total d'unités d'œuvre prévue.

### **2-1-3-2 Annuité d'amortissement**

$$\text{Annuité d'amortissement} = \frac{\text{Base amortissable} \times \text{Nombre d'unités oeuvres consommées}}{\text{Total d'unités oeuvre prévue}}$$

### 2-1-3-3 Présentation du plan d'amortissement

Nom de l'immobilisation :					
Valeur d'origine :					
Date d'acquisition :					
Taux d'amortissement :					
Mode :					
EX	UOC	Base amortissable	Annuité	Cumul des amortissements	VCN
<b>TOTAL</b>					

#### Application 6 :

Un matériel est acquis et mis en service le 01/08/N pour un montant de 33 000 000 F. Les avantages économiques attendus sur les cinq exercices de N à N+4 sont mesurés par le nombre d'unités fabriquées, soit respectivement : 800, 3 200, 5 000, 4 000 et 2 000 unités.

#### Travail à faire :

Présenter le plan d'amortissement par unités d'œuvre.

#### SOLUTION

$$\text{Base amortissable} = V_o - V_r = 33\,000\,000 - 0 = 33\,000\,000$$

$$\text{Amortissement N} = \text{BA} \times \text{UOC} / \text{Total UO} = 33\,000\,000 \times 800 / 15\,000 = 1\,760\,000$$

$$\text{Amortissement N+1} = \text{BA} \times \text{UOC} / \text{Total UO} = 33\,000\,000 \times 3200 / 15\,000 = 7\,040\,000$$

$$\text{Amortissement N+2} = \text{BA} \times \text{UOC} / \text{Total UO} = 33\,000\,000 \times 5000 / 15\,000 = 11\,000\,000$$

$$\text{Amortissement N+3} = \text{BA} \times \text{UOC} / \text{Total UO} = 33\,000\,000 \times 4000 / 15\,000 = 8\,800\,000$$

$$\text{Amortissement N+4} = \text{BA} \times \text{UOC} / \text{Total UO} = 33\,000\,000 \times 2000 / 15\,000 = 4\,400\,000$$

$$\text{VCN} = V_o - \text{Cumul des Amortissements}$$

Nom de l'immobilisation :					
Valeur d'origine :					
Date d'acquisition :					
Taux d'amortissement :					
Mode :					
EX	UOC	Base amortissable	Annuité	Cumul des amortissements	VCN
N	800	33000000	1 760 000	1 760 000	31 240 000
N+1	3200	33000000	7 040 000	8 800 000	24 200 00
N+2	5000	33000000	11 000 000	19 800 000	13 200 000

N+3	4000	33000000	8 800 000	28 600 000	4 400 000
N+4	2000	33000000	4 400 000	33 000 000	0
TOTAL	15000				

## 2-2 Les amortissement fiscaux

### 2-2-1 L'amortissement accéléré

#### 2-2-1-1 Définition

L'amortissement accéléré est une mesure d'aide fiscale. Il consiste à doubler la première annuité d'amortissement et à rendre par la suite les autres annuités d'amortissement normal comme celle de l'amortissement linéaire.

#### 2-2-1-2 Principe

Peuvent bénéficier de l'amortissement accéléré, les matériels et outillages acquis neufs pour être exploités dans le domaine industriel, agricole et de manutention pendant une durée strictement supérieure à 5ans.

#### 2-2-1-3 Modalité de calcul

L'amortissement accéléré consiste à doubler les douze (12) premiers mois de dépréciation. Ainsi, la durée d'amortissement du bien est réduite d'une année. Le taux d'amortissement est le même que celui de l'amortissement linéaire et la base de calcul de l'amortissement est constante.

#### 2-2-1-4 Le plan d'amortissement

Le plan d'amortissement met principalement en évidence les dépréciations du système accéléré et les dépréciations dérogatoires.

$$\text{Amortissement dérogatoire (AD)} = \text{Amortissement accéléré (AC)} - \text{Amortissement linéaire (AL)}$$

Le plan se présente comme suit :

Nom de l'immobilisation :								
Valeur d'origine :								
Date d'acquisition :								
Taux d'amortissement :								
							Mode accéléré	
Exo	Base amort.	Période	Amort. accéléré	Cumul amort. accéléré	VN fiscale	Amort. linéaire	Amortissement dérogatoire (151)	
							Dotation (851)	Reprise (861)

#### 2-2-1-5 Comptabilisation

On enregistre au débit dans le compte 681 (dotation aux amortissements d'exploitation) l'amortissement linéaire normal de l'exercice et au crédit le compte 28... (Amortissement des valeurs immobilisées).

L'excédent c'est-à-dire la différence entre l'amortissement accéléré et l'amortissement linéaire est comptabilisé au crédit dans le compte 151 (amortissement dérogatoire) et au débit dans le 851 (dotation aux provisions réglementées) Si l'amortissement accéléré > l'amortissement linéaire. Dans le cas contraire cette charge est enregistrée au débit du compte amortissement dérogatoire (151) par le crédit du compte 861 (reprise de provisions réglementées)

- Si l'amortissement accéléré ou fiscal > l'amortissement linéaire

681...		Dotation aux amortissements d'exploitation	X	
851		Dotation aux provisions réglementées	X	
	28...	Amortissement du matériel		X
	151	Amortissement dérogatoire (Suivant le plan d'amortissement)		X

- Si l'amortissement accéléré ou fiscal = l'amortissement linéaire

681...		Dotation aux amortissements d'exploitation	X	
	28...	Amortissement du matériel (Suivant le plan d'amortissement)		X

- Si l'amortissement accéléré ou fiscal < l'amortissement linéaire

681...		Dotation aux amortissements d'exploitation	X	
151		Amortissement dérogatoire	X	
	28...	Amortissement du matériel		X
	861	Reprise de provisions réglementées (Suivant le plan d'amortissement)		X

### Remarque :

A la fin de la durée d'amortissement on constate que :

- Le compte 151 est soldé
- Les comptes 851 et 861 présentent les mêmes soldes

### 2-2-1-6 Cas de biens acquis en début d'exercice

#### Application 7 :

Une entreprise a acquis le 05/01/2002 une machine industrielle pour 21 000 000 HT. Cette machine est amortissable selon le mode accéléré au taux de 12,5%. Elle est mise en service le 09/03/2002. TVA au taux normal.

#### Travail à faire :

- 1- Présenter le plan d'amortissement de ce matériel
- 2- Passer les écritures relatives au plan d'amortissement de ce matériel.

### 2-2-1-7 Cas de biens acquis en cours d'exercice

### Application 8 :

L'entreprise "Moulet" a acquis le 14/04/1998 un matériel neuf pour 11 800 000 TTC. Ce matériel est amorti selon le mode accéléré pour une durée de huit (8) ans. Il est mis en service le 31/09/1998. TVA 18%.

#### Travail à faire :

- 1- Présenter le plan d'amortissement de ce matériel
- 2- Passer les écritures relatives au plan d'amortissement de ce matériel.

## 2-2-2 L'amortissement dégressif

### 2-2-2-1 Définition

L'amortissement dégressif consiste à calculer l'amortissement de la première annuité à partir de la valeur d'origine puis la valeur comptable nette, pour les années suivantes. Ce système d'origine fiscale permet un amortissement décroissant ; les annuités étant plus fortes au départ.

### 2-2-2-2 Principe

Peuvent bénéficier de l'amortissement dégressif :

- Les matériels et outillages acquis neufs pour être exploités dans le domaine industriel, agricole et de manutention pendant une durée supérieure ou égale à trois ans (3).
- Les matériels informatiques acquis neufs et destinés à être utilisés pendant une durée supérieure ou égale à (3) trois ans.

### 2-2-2-3 Modalité de calcul

L'amortissement dégressif consiste à calculer le premier amortissement sur la base de valeur d'origine et les autres sur la base de la VCN. Le taux d'amortissement appliqué n'est pas le taux linéaire mais un taux dégressif (td) calculé selon la formule.

$$\text{td} = \text{taux linéaire} \times \text{coefficient}$$

Le coefficient lui-même est déterminé en fonction de la durée de vie du bien.

Durée de vie	Coefficient
De 3 à 4 ans	1,5
De 5 à 6 ans	2
Plus de 6 ans	2,5

- Il est important de calculer le rapport (R)

$$R = \text{durée} / \text{coefficient} \text{ Ou } R = 100 / \text{td}$$

**NB :** On retient la partie entière

- Ce rapport détermine le nombre d'années restantes pour lesquelles l'amortissement est calculé selon la formule

$$A = VNF / R$$

**2-2-2-4 Le plan d'amortissement**

Le plan d'amortissement dégressif met aussi en évidence les dépréciations du système dégressif et les dépréciations dérogatoires comme dans le cas du système accéléré.

$$\text{Amortissement dérogatoire (AD)} = \text{Amortissement dégressif (AD)} - \text{Amortissement linéaire (AL)}$$

Nom de l'immobilisation :								
Valeur d'origine :								
Date d'acquisition :								
Taux d'amortissement :								
Mode :								
Ex. Années	VFN début	Période	Amort. dégressif	Cumul amort. dégressif	VFN fin	Amort. linéaire	Amortissement dérogatoire (151)	
							Dotation (851)	Reprise (861)

**2-2-2-5 Comptabilisation**

L'enregistrement se fait de la manière suivante :

- Si l'amortissement dégressif ou fiscal > l'amortissement linéaire

681...		Dotation aux amortissements d'exploitation	X	
851		Dotation aux provisions réglementées	X	
	28...	Amortissement du matériel		X
	151	Amortissement dérogatoire (Suivant le plan d'amortissement)		X

- Si l'amortissement dégressif ou fiscal < l'amortissement linéaire

681...		Dotation aux amortissements d'exploitation	X	
151		Amortissement dérogatoire	X	
	28...	Amortissement du matériel		X
	861	Dotation aux provisions réglementées (Suivant le plan d'amortissement)		X

**2-2-2-6 Cas de biens acquis en début d'exercice**

**Application 9 :**

Un matériel industriel acquis le 01/01/1998 à 1 500 000 HT. TVA 18%, facture n° 128 Z du fournisseur Bamba. Ce matériel amortissable de façon dégressive sur 8 ans. Il est mis en service le 01/01/1998.

***Travail à faire :***

- 1- Présenter le plan d'amortissement dégressif de ce matériel
- 2- Passer les écritures relatives au plan d'amortissement de ce matériel.

**2-2-2-7 Cas de biens acquis en cours d'exercice**

**Application 10 :**

Une entreprise a acquis le 01/10/2003 une machine industrielle pour un montant de 10 620 000 TTC. Ce matériel est amortissable selon le mode dégressif sur une durée de 60 mois. TVA au taux normal. La machine est mise en service le 01/12/2003.

***Travail à faire :***

- 1- Comptabilisation l'acquisition de la machine le 01/10/2003.
- 2- Présenter le plan d'amortissement dégressif de la machine.
- 3- Passer les écritures relatives au plan d'amortissement.